



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Espondeilhan ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Administratif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2021 a été approuvé le 22 mars 2022 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture de l'accueil.

II. Éléments de contexte et priorités du budget

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le Budget Primitif de la commune d'Espondeilhan a été voté par le Conseil Municipal le 16 mars 2021.

Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
 - Le maintien de la masse salariale ;
 - Une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
 - Une mobilisation des subventions autant que possible.

- Des recettes de gestion marquées par :
 - Une baisse des dotations de l'Etat ;
 - Le maintien des taux de fiscalité communale.

- Un programme d'investissement équilibré qui a permis de financer diverses opérations d'équipement.

La baisse massive et nationale de la dotation globale de fonctionnement rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu.

Le budget 2021 a été élaboré sans aucune hausse des taux de fiscalité.

III. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les **recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, de diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers, location salle des fêtes).

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 780 307,20 €.

Les **dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel communal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 693 986,12 €.

Au final, l'écart entre le volume total des produits réels de fonctionnement et celui des charges réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour 2021, la capacité d'autofinancement est de 86 321,08 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

On constate que les dépenses de fonctionnement (dépenses réelles et opérations d'ordre) ont diminué en 2021 de 8,51 % par rapport à 2020.

DEPENSES 2021		RECETTES 2021	
Natures des dépenses	Montant	Natures des dépenses	Montant
Charges à caractère général	121 022,75 €	Atténuations de charges	955,36 €
Charges de personnel, frais assimilés	356 619,53 €	Produits services, domaine, ventes div	20 221,64 €
Atténuations de produits	17 439,57 €	Impôts et taxes	559 548,02 €
Autres charges de gestion courante	122 977,21 €	Dotations et participations	181 313,95 €
Charges financières	32 898,31 €	Autres produits de gestion courante	4 201,45 €
Charges exceptionnelles	499,56 €	Produits financiers	32,78 €
		Produits exceptionnels	1 522,57 €
Total des dépenses réelles	651 456,93 €	Total des recettes réelles	767 795,77 €
Opérations d'ordre et amortissement	42 529,19 €	Opérations d'ordre	12 511,43 €
Total des opérations d'ordre	42 529,19 €	Total des recettes d'ordre	12 511,43 €
TOTAL	693 986,12 €	TOTAL	780 307,20 €

Les trois principaux types de recettes de la commune en 2021 sont :

- Les produits services, domaine, ventes diverses (20 221,64 €)
- Les impôts locaux et les taxes (559 548,95 €)
- Les dotations versées par l'Etat, et notamment la dotation globale de fonctionnement (181 313,95 €)

c) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux d'imposition locaux ont été maintenus en 2021 :

- Taxe sur le foncier bâti : 43,91 % (taux communal + taux départemental)
- Taxe sur le foncier non-bâti : 54,12%

Concernant les entreprises, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est perçue par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Le produit de la fiscalité locale en 2021 s'élève à 448 343,00 €.

d) Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de fonctionnement est la principale dotation versée par l'Etat à la commune. Elle est en diminution constante ces dernières années.

IV. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les déclarations préalables (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2021

- Rénovation énergétique de l'école
- Réfection du chemin de la Gare, du chemin de la Marguerite et de la rue de la Joncasse
- Achats d'ordinateurs et de vidéoprojecteurs pour l'école
- Travaux extérieurs Eglise Notre Dame des Pins

c) Vue d'ensemble de la réalisation de la section d'investissement

DEPENSES 2021		RECETTES 2021	
Natures des dépenses	Montant	Natures des dépenses	Montant
Dépenses d'équipement	114 561,18 €	Subventions d'investissement	60 901,36 €
Emprunts et dettes assimilées	129 124,11 €	Dotations, fonds divers et réserves	99 327,90 €
Total des dépenses réelles	243 685,29 €	Total des recettes réelles	160 229,26 €
Opérations d'ordre	12 511,43 €	Opérations d'ordre	42 529,19 €
Total des opérations d'ordre	12 511,43 €	Total des recettes d'ordre	42 529,19 €
TOTAL	256 196,72 €	TOTAL	202 758,45 €
Résultat : - 53 438,27 €			

Les dépenses d'investissement 2021 représentent 256 196,72 €.

Les recettes d'investissement 2021 représentent 202 758,45 €.

Les crédits inscrits au budget 2021 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2021 sont distingués dans le Compte Administratif dans une colonne « restes à réaliser » (dépenses engagées non mandatées). Ainsi 74 519,35 € de travaux sont reportés de 2021 sur 2022.

Ces crédits permettront le démarrage de travaux en début d'année 2022, sans attendre le vote du budget primitif 2022.

Au même titre que les dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2021 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser (recettes certaines - titres non émis), à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 99 738,64 €. Elles correspondent aux subventions restant à percevoir.

d) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 129 124,11 €.

TABLEAU RECAPITULATIF D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ANNEE 2021					
SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice n-1 au 31/12/2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	opérations non budgétaires sur comptes de bilan	Résultat de clôture de l'exercice 2021
INVESTISSEMENT	-33 053,60 €		-53 438,27 €		-86 491,87 €
FONCTIONNEMENT	201 943,05 €	42 523,74 €	86 321,08 €		245 740,39 €
TOTAL	168 889,45 €	42 523,74 €	32 882,81 €		159 248,52 €

Fait à Espondeilhan, le 23 mars 2022

Le Maire, Christophe LLOP

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Espondeilhan. The stamp contains the text 'MAIRE ESPEDEILHAN' and 'MAYOR'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.